



2022 : la transition entrepreneuriale vers la microentreprise continue

Les cinq facteurs qui expliquent ce boom

Une transformation silencieuse est en œuvre : la transition entrepreneuriale. C'est-à-dire l'évolution progressive d'une société composée très majoritairement de salariés en CDI vers une société intégrant de plus en plus d'entrepreneurs et d'indépendants, à temps plein ou partiel. Depuis la mise en place en 2009 du régime d'auto-entrepreneur, le nombre d'entrepreneurs n'a cessé d'augmenter. Jusqu'à frôler la barre symbolique du million d'entreprises créées en 2021¹.

En 2022, l'INSEE a confirmé que la France avait atteint en 2021 un nouveau record avec 995 900 créations d'entreprises, soit 17 % de plus qu'en 2020. Même si le 1er semestre 2022 a vu un léger recul (539 774 au 1er semestre 2022 contre 555 444 au 1er semestre 2021), le mois de juin 2022 a connu une hausse de 4% par rapport à Juin 2021².

En outre, cette forte progression est tirée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (+ 17 %) qui représentent plus de 60% des créations d'entreprises soit 641 500 entreprises en 2021. À titre de comparaison, les créations d'entreprises dépassaient difficilement le cap des 200 000 au début des années 2000.

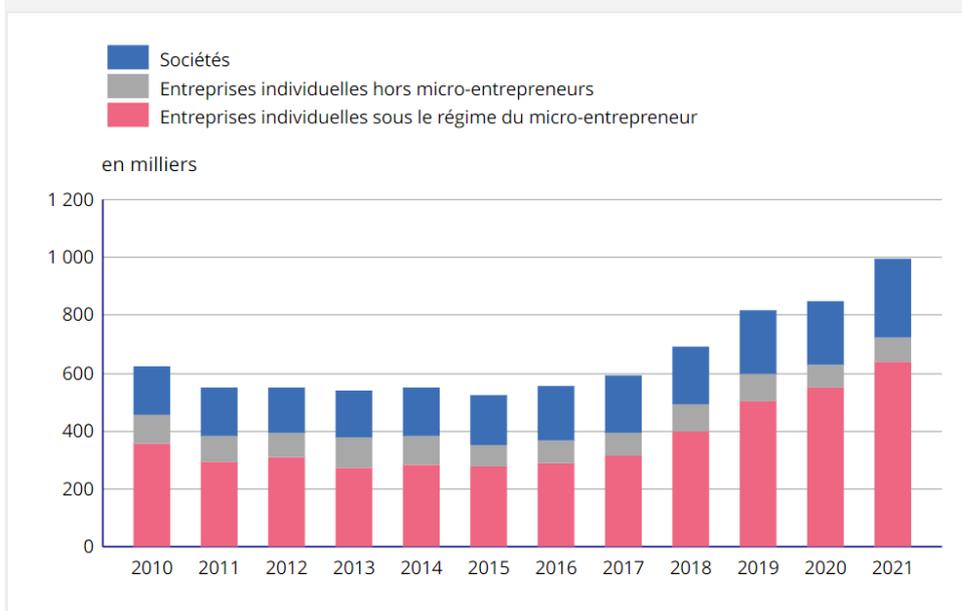
La Loi Dutreil (2003), avec à l'époque sa controversée SARL à capital variable (« la SARL à 1 euro »), a permis d'atteindre 330 000 créations d'entreprises en 2008. Mais c'est la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 par Hervé Novelli qui a brisé les plafonds de verre successifs : 500 000, 800 000 et (presque) 1 000 000 en 2021 dont les 2/3 sous le régime de l'auto-entrepreneur, rebaptisé en 2014 « micro-entrepreneur ».

L'immense majorité de ces « néo-entrepreneurs » sont des « solo-preneurs » : 98 % des créateurs d'entreprises n'emploient pas de salariés au démarrage. (94% si on exclue du calcul les auto-entrepreneurs).

¹ Source Insee : 995 900 créations en 2021 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6019947>

² Source Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6041208>

Figure 1 – Nombre de créations d'entreprises depuis 2010



Lecture : en 2021, 271 000 sociétés ont été créées.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Les cinq facteurs qui expliquent cette transition entrepreneuriale, selon Alain Bosetti, Président du Salon SME :

1-L'envie d'indépendance, pour prendre son destin professionnel en mains « titille » et stimule de plus en plus de Français. C'est la motivation n°1 dans toutes les études sur la création d'entreprise depuis 20 ans. La crise sanitaire a fait prendre beaucoup de recul. A la fois sur sa vie professionnelle et sur ses lieux de vie. Avec une question, entre autres, essentielle : "à quoi je sers ?". Si l'entreprise ne donne plus de vision, de perspective long terme, de sentiment d'utilité, alors la microentreprise va gagner du terrain car elle répond à ce besoin de sens et de maîtrise, de reprise en main de sa vie.

2-La puissance numérique, c'est-à-dire la vitesse de traitement et de transmission de « data » la capacité de stockage, la miniaturisation des outils, continue d'augmenter conformément à la Loi de Moore. La conséquence ? Des « entrepreneurs augmentés » de plus en plus connectés, de plus en plus efficaces dans leurs décisions et leur travail et de plus en plus concentrés sur leur cœur de compétences et leurs clients, grâce à des applications mobiles de plus en plus ergonomiques. Ajoutez la puissance d'internet et de la 5G, et chacun peut, en 2022, créer une entreprise de chez soi puis être en contact avec clients et fournisseurs sans difficulté de n'importe où dans le monde. Gérer une entreprise devient toujours plus simple. La pandémie a accéléré la digitalisation de la société et des comportements au quotidien, faisant certainement gagner 3 à 4 ans de maturité digitale à la population française et notamment aux entrepreneurs, obligés d'adapter leur modèle économique, les relations avec leurs clients et leur logistique. Les cas des restaurateurs qui se sont transformés en « dark kitchens » ou celui des libraires devenus partiellement des e-commerçants sont révélateurs de la mutation en cours.

3-L'accès à l'entrepreneuriat se démocratise grâce à la simplification des formalités administratives, à l'abaissement de barrières économiques et à des aides et dispositifs d'accompagnement. Sans remonter aux calendes grecques, citons les simplifications apportées par la loi Pacte : guichet unique numérique, simplification des formalités, réduction du nombre de seuils selon l'effectif. Sans oublier

bien sûr le « nerf de la guerre » avec l'ARCE (aide financière versée par Pôle Emploi, certainement le 1^{er} financeur de la création d'entreprises en France), l'Acre, les prêts d'honneur, subventions, avances remboursables, aides aux femmes entrepreneures et soutien à l'apprentissage. Enfin, les tiers-lieux comme les espaces de co-working, les collectifs, coopératives et réseaux d'indépendants permettent d'éviter le sentiment de solitude des solo-preneurs.

4-La protection sociale des entrepreneurs s'améliore.

Les régimes de protection des indépendants convergent de plus en plus vers ceux des salariés, avec des organismes unifiés. Depuis le 1er janvier 2020, tous les indépendants ont été automatiquement intégrés au régime général sans démarche ni formalité à effectuer. Par ailleurs, les travailleurs indépendants percevant de très faibles revenus peuvent bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Et le « plan indépendants » renforce la protection du patrimoine des entrepreneurs individuels. Toutes ces mesures favorisent les allers- retours entre salariat et entrepreneuriat.

5-La pluriactivité va générer de plus en plus de « slashers » entrepreneurs. 16 % des actifs français le sont déjà (selon une [étude](#) publiée en 2017). Parmi eux, plus de 33% cumulent plusieurs activités. De plus, 19% savaient qu'ils deviendraient un jour entrepreneurs quand ils ont commencé leur carrière. La pluriactivité est une porte ouverte pour tester et développer, avec un minimum de risque, une idée d'entreprise. 74% indiquent que l'envie d'entreprendre provient de l'envie de lancer et concrétiser leur propre idée.

Contactez-nous si vous souhaitez échanger avec Alain Bosetti, président du salon SME

A propos du Salon SME :

Le Salon SME, propose aux freelances, aux créateurs et dirigeants de TPE toutes les solutions pour créer, gérer et développer leur activité. Cet événement est organisé avec un dispositif hybride : en présentiel à Paris et en digital. Le Salon SME, le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, Silver Economy Expo, l'agence de communication en Personne, en Personne Virtual ont été créés et développés par le Groupe en Personne. Informations et pré-enregistrement gratuit sur www.salonsme.com.

Contact presse :

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com - 01 47 61 49 33

EarlyCom pour le Salon SME

Natacha Heurtault - natacha.heurtault@early-com.com - 06 12 23 58 60